

P.G/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

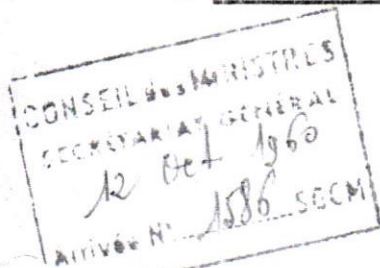
///) ECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

N° 271 /PCM/MI.-

LE PREMIER MINISTRE



AMPLIATIONS. -

CHRONO	I
JORD.	I
MF.	I
SP/GRAND-P.	I
MI	4
TRESOR	I
DP.	2
SF.	5
CF.	I
CD.	I
MFP	3
INTERESSE	I
INFO/RADIO	2
PCM	15
SGCM.	I

VU la Loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;

VU la Loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de services;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

LE le conseil des Ministres entendu ;

/// E C R E T E

ARTICLE 1er.- M.DE LARROCHE Serge, Administrateur de la FOM.
I 7ème échelon est nommé sous -Préfet de Grand-Popo.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, LE 10 OCTOBRE 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.